COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 19

Réunions du Bureau Exécutif :	**Mardi 08 mars 2022**
À :	**19h00**
Présidence :	**M. Karim ABED**
Présents :	**MM. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Vincent PACE, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO**
Excusé(s) :	**M. Jérôme CASCALES**
Assiste(nt) à la séance :	**M. Maxime APRUZZESE CTRA**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, les procès-verbaux de la réunion plénière CRA/CDA du 22.01 (PV17) et du Bureau Exécutif du 16.02.2022 (PV 18) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

Cette présente réunion sous la Présidence de Karim ABED s'est déroulée en présentiel à la Ligue et en visioconférence.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA ont eu un moment de recueillement ayant appris le décès de Jean-Hervé SYR ancien Arbitre de Ligue et membre de la CRA et ancien Secrétaire Général de la Ligue MEDITERRANEE.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA félicitent Kamel CHNIBA et surtout la maman pour la naissance d'un petit garçon prénommé Noah et souhaitent à la famille de notre Arbitre de Ligue, tout le bonheur du monde.

*****

POINTS ABORDES

STAGE INTERLIGUES ARBITRES DE LIGUE F4-AF3-FFE DU 01 AU 03.04.2022 A FREJUS

La DTA ayant confié pour la toute première fois, l'organisation d'un Stage Interligues à la Ligue MEDITERRANEE, le Comité de Direction et la CRA auront le plaisir de recevoir les membres et formateurs de la DTA, les Arbitres potentiellement candidats fédéraux Féminines, F4 et AF3 des Ligues D'OCCITANIE, de CORSE et bien sûr de notre Ligue ainsi que leurs accompagnateurs.

Maxime APRUZZESE, CTRA, en présente les temps forts et les détails de cette organisation en regard du cahier des charges transmis par la DTA :

- Lieu du stage réunions en salle et hébergement : Hôtel Best Western à FREJUS.
- Partie physique : Stade à proximité à FREJUS.
- Encadrants CRA : Nicolas PEZZOLI- Olivier GONCALVES – Fabrice POREE – Cyril BOUREAU – Denis SOTO – Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN.
- Présence d'Éric BORGHINI, Président de la CFA et de la Ligue, Claude COLOMBO, membre de la CFA.
- Les encadrants seront présents dès le vendredi 01.04 pour la mise en place.

La CRA est chargée de la coordination sur les 2 sites, de l'organisation des transports des stagiaires et du repas officiel.
Le Président de la CRA Karim ABED souhaite que chacun soit mobilisé par ce rassemblement et devrait être présent sur l'un des 3 jours en fonction de ses impératifs fédéraux.

POINT DESIGNATIONS JAL :

La CRA a décidé de transmettre un mail à tous les JAL afin de leur rappeler que, dans le cadre de leur mission d'arbitrage de Ligue les amenant à arbitrer sur plusieurs Districts et à assurer la régularité des compétitions de ligue en Jeunes, ils se doivent de respecter les désignations qui leur sont affectés.

Le délai de désignation de 10 jours a été instauré afin de leur permettre de pouvoir planifier leurs déplacements avec leurs accompagnateurs ou avec leurs propres moyens de transport.
Les signalements de non déplacement par absence de transport au dernier moment mobilisent les responsables de désignation.

EFFECTIF ARBITRES ASSISTANTS :

Devant l'effectif réduit du nombre d'Arbitres Assistants R1 ou R2 actuel ou en prévision pour la prochaine saison en tenant compte des arrêts d'arbitrage déjà communiqués par les Arbitres concernés (de 15 à 17), la CRA a décidé de lancer un questionnaire auprès de tous les Arbitres R2 et JAL1R.

Ce questionnaire a pour but de leur demander quels seront ceux qui pourraient prendre l'option Arbitre Assistant lors de la prochaine saison en sachant que de possibles évolutions sur les championnats de N2 ou N3 pourraient entrainer une répercussion sur l'organisation arbitrale actuelle. De plus, à terme, une plus grande couverture des matchs R1 sera envisageable et sera évolutive pour les championnats nationaux.

La CRA a fixé le retour par mail à cette question et aux interrogations éventuelles avant le 15.04.2022.

POINT ADMINISTRATIF :
Noël RIFFAUD aborde les points suivants :

- Effectif Arbitres de Ligue, Candidats et Futsal Ligue au 08.03.2022 = 161 Arbitres
  Cet effectif peut potentiellement passer à 192 avec les candidats.

- Situation au 08.03.2022 quant à la réalisation des épreuves pratiques :
  - pour les candidats JAL (2020/2021) = 1 reste à effectuer
  - pour les candidates Féminines (2019/2020) = 1 seule
  - pour les candidats JAL (2021/2022) = 23
  - pour les candidats R2 (2021/2022) = 7
- Un candidat JAL 2021/2022 doit effectuer les tests technique et physique avant le 30.04, la CRA fixera la date lors de sa prochaine réunion. fonction u

AUDITIONS D'ARBITRES RECUS OU CONVOQUES PAR LA CRA :
La CRA a fixé ces auditions pour le mardi 12.04.2022 entre 18h30 à 21h00 en visioconférence et en présentiel à la Ligue.
Les personnes concernées recevront un mail sous 8 jours.

*****

DECISIONS CRA

DECISION 48 – 08.03.2022 – Validation de la liste des Arbitres de Ligue retenus par la CRA pour leur participation aux Stages INTERLIGUES organisés par la DTA en Avril 2022 :

La CRA, dans le cadre des stages Interligues de la saison 2021/2022 organisés par la DTA, a, sur proposition des responsables du Pôle Promotionnel Nicolas PEZZOLI et du Pôle Futsal Victor CHAIX, arrêté ainsi la liste des Arbitres de Ligue par catégories qui participeront sur les différents centres prévus.

La CRA a retenu les Arbitres de Ligue suivants :

1. **Stage Interligues Foot du 01 au 03.04.2022**

- **En tant qu'Arbitre central**
  - **Simon AMZALLAG**
  - **Andy GONCALVES**
  - **Lorenzo GUILIANO**
  - **Maxime ZOUAIN**

- **En tant qu'Arbitre Assistant**
  - **Jules BELCADI**
  - **Loris LEPORATI**

- **En tant qu'Arbitre Assistante Féminine**
  - **Claire DEWOST**

2. **Stage Interligues Futsal du 15 au 17.04.2022**
   - **Loïc CHABANE**
   - **Nébyl RAHAL.**

DECISION 49 – 08.03.2022 – Validation des épreuves pratiques des Candidats Jeunes Arbitres de Ligue et nomination des Candidats Admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue JAL

A la date du 05.03.2022, l'ensemble des Candidats Jeunes Arbitres de Ligue à l'exception d'un candidat blessé actuellement ont pu être observés sur l'épreuve pratique d'admission de leur examen au titre de Jeune Arbitre de Ligue pour la saison 2020/2021.

En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA de la saison 2020/2021 applicable sur cette décision du fait du report de l'examen technique réalisé le 29.05.2021 en raison de la crise sanitaire,

les Candidats Jeunes Arbitres de Ligue ayant validé leurs tests physiques soit lors du stage de rentrée des Arbitres en date du 23.08.2021, soit lors des sessions de rattrapage en date des 05 et 19.09, ont subi l'épreuve d'admission sur une ou deux observations depuis le début de la saison 2021/2022.

Après consultation des différents rapports reçus et de l'avis des observateurs CRA sur cette épreuve pratique,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide l'ensemble des résultats et décide de l'admission ou non de ces candidats au titre de Jeune Arbitre de Ligue ainsi que de leur affectation présentée dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique.

La CRA proposera au Comité de Direction de Ligue de nommer les Candidats Admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue à compter du 13.03.2022.

A la même date, les Candidats non admis seront remis à la disposition de leur District.

Le Candidat actuellement blessé depuis la fin d'année 2021, sera observé dès qu'il aura pu reprendre une activité physique progressive.

RESULTATS EPREUVE PRATIQUE CANDIDATS JEUNES ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2020/2021					
CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT		**Epreuve**	CATEGORIE
CANDIDAT			**AGE**	**Pratique**	**AFFECTATION**
JAL	ABDELGHEFFAR Abed	PROVENCE	17 ans	report blessé	
JAL	ADDAD Rayan	COTE D'AZUR	19 ans	Non Admis	JAL2
JAL	AMMAR Maïssa	COTE D'AZUR	17 ans	Admis	JAL2
JAL	DE THILLOT Thomas	COTE D'AZUR	19 ans	Admis	JAL2
JAL	ECHAOUI Rayan	COTE D'AZUR	15 ans	Admis	JAL2
JAL	EL MEDDAH Malik	COTE D'AZUR	15 ans	Admis	JAL2
JAL	KEBIR Gihed	COTE D'AZUR	19 ans	Admis	JAL2
JAL	PASQUIER Valentin	COTE D'AZUR	19 ans	Admis	JAL2
JAL	SOULATRE Victor	PROVENCE	18 ans	Admis	JAL2

Ces décisions sont transmises aux Présidents de CDA.
La CRA félicite ces nouveaux Jeunes Arbitres pour cette promotion et leur souhaitent une bonne saison 2021/2022.

DECISION 50 – 08.03.2022 – Validation des décotes « NOTE CRA » pour la période du 01 au 28 Février 2022

La CRA a enregistré les incidences du mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 67 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé pour la période du 01 au 28.02.2022 l'ensemble des décotes appliquées par Arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés et selon les règles précisées dans le protocole de communication remis à chacun.

Ces points de décote imputés à chaque Arbitre de Ligue s'additionneront sur l'ensemble de la saison.

DECISION 51 – 08.03.2022 – Validation de Mesures Administratives prises à l'encontre d'Arbitres de Ligue à la suite d'une arrivée tardive sur un match.

1) **En date du 07.03.2022, une information est parvenue à la Ligue faisant état d'une arrivée tardive à un match par 2 Arbitres de Ligue, à savoir un retard de 20 minutes par rapport à l'horaire de présentation normal fixé avant le coup d'envoi pour les officiels sur la compétition concernée. La CRA leur a demandé par mail de bien vouloir en expliquer les raisons.**

La CRA a enregistré en date du mardi 08.03.2022 les réceptions de leurs mails respectifs confirmant ainsi dans les mêmes explications d'une part, leur arrivée communes suite à un covoiturage 20 minutes en retard sur le lieu du match et, d'autre part, la cause liée à un problème mécanique sur le véhicule utilisé.

2) **<u>En date du 27.02.2022</u>, une information est parvenue à la Ligue faisant état d'une arrivée tardive à un match par un autre Arbitre de Ligue, à savoir un retard de 10 minutes par rapport à l'horaire de présentation normal fixé avant le coup d'envoi pour les officiels sur la compétition concernée. La CRA a pris note des explications sur les raisons de ce retard**

Le Bureau Exécutif de la CRA était réuni ce mardi 08.03.2022 à 19h00 à la Ligue.

Après avoir pris connaissance de ces informations transmises par les Arbitres,

Considérant qu'il est de la responsabilité d'un Arbitre de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'horaire d'arrivée soit respecté,

Considérant qu'à aucun moment au cours de leur déplacement sur les lieux du match, ils n'ont pris contact avec l'Arbitre central ou le délégué du match pour les prévenir du retard quant à leur arrivée au stade,

Considérant qu'ils n'ont pas informé la CRA par mail de cet état de fait ainsi que l'absence d'excuses préalables à la constatation de ce manquement vis-à-vis des règles définies dans le cadre de la fonction d'Arbitre,
Et qu'en l'espèce, force est de constater qu'ils ont manqué à ce devoir,

En application de l'Article 67 de son Règlement Intérieur,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de prononcer la mesure administrative suivante à l'encontre des 3 Arbitres concernés par :

- **La non-désignation pour la journée des 19 et 20.03.2022.**

La CRA a informé par mail les Arbitres de Ligue concernés et appliquera les mesures décidées.

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES AU 08.03.2022

Sont en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

ARBITRES	DATES
ABDELGHEFFAR Abed	jusqu'au 18/03
ADAMCZYK Teddy	jusqu'au 15/03
AJJANI Hicham	jusqu'au 31/08
BARHOUMI Bilel	jusqu'au 31/07
DARRAZ Foed	jusqu'au 20/03
DEFERRO Rémy	Jusqu'au 14/03
GRUT Antoine	jusqu'au 01/05
MARESNI Nabil	jusqu'au 31/03
MESSAOUDI Anas	jusqu'au 24/03
MOUDERY Philippe	jusqu'au 20/03
TIR Sofiane	jusqu'au 21/03
YOUSSEF Walid	jusqu'au 15/04

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 03.04.2022

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace portail des Officiels.
La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

*****

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu être présents à cette réunion du 08.03.2022.

*****

Prochaine réunion du Bureau Exécutif CRA Le 12.04.2022

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD